

CERTIFICAT DE SURFACE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, art 78 « Loi Boutin » modifiant l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Nombre de Pièces : 2 Etage : 4ème Numéro de lot : NC Référence Cadastre : CB - 2	Adresse : ██████████ ██████████ Bâtiment : C Propriété de: ██████████ ██████████ Mission effectuée le : 14/06/2024 Date de l'ordre de mission : 06/06/2024 N° Dossier : ██████████
Le Technicien déclare, que la superficie habitable du bien ci-dessus désigné est de :	
Total : 52,62 m² (Cinquante-deux mètres carrés soixante-deux)	

DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non comptabilisée
Entrée	4ème	6,280 m ²	0,000 m ²
Séjour/Cuisine	4ème	27,120 m ²	0,000 m ²
Salle d'eau	4ème	4,810 m ²	0,000 m ²
Chambre	4ème	13,130 m ²	0,000 m ²
WC	4ème	1,280 m ²	0,000 m ²
Total		52,620 m²	0,000 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface non comptabilisée
Balcon	4ème	22,540 m ²
Total		22,540 m²s

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTIC06 qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à NICE, le 17/06/2024

Nom du responsable :

[REDACTED]



Le Technicien :

[REDACTED]